

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**  
**Extrait des délibérations n°17**

Date de convocation : le 25 novembre 2025

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 19h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président, salle polyvalente de Sainte-Colombe-La-Commanderie  
➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56      Présents : 44      Pouvoirs : 6  
Toutes les communes étaient représentées sauf : BERNIENVILLE – BROSVILLE – SAINT-MESLIN-DU-BOSC – VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUIS	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian - Absent	CHECA Marie-France - Absente
BROSVILLE	ROMET Marc - Absent	LECOMTE Béatrice - Absente
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine - Excusée	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurence - Excusée - POUVOIR : C. CARRERE-GODEBOUT	BUISSON Sébastien - Excusé
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier
EMANVILLE	DULUT Thierry	DUMONT Françoise - Excusée
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick - Excusé	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul - Excusé	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	PENEL Philippe - Excusé
HONDOUTVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne - Absente	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Excusé
LA PYLE	PILETTÉ Gérard - Excusé	ROUSSIAU Yann
LE BOSC-DU-THEIL	VALLEE Laurent RECULARD Sandrine BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	VAUQUELIN Isabelle - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud Excusé pouvoir : MN.CHEVALIER - CHEVALIER Marie-Noëlle - COUDRAY Isabel Excusée pouvoir F.BRONNAZ - DAVOUST Francis Excusé pouvoir A.LE MERRER - DETAILLE Edouard - LE MERRER Anita - LEROY Hélène - ONFRAY Didier Excusé pouvoir I.VAUQUELIN. LEVAVASSEUR Katiana - Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	SASS Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas - Excusé
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie - Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	ORONA Thierry	OSMONT ODILE
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse - Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia - Excusée - POUVOIR : Hugues BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETTES	ROBACHE Arlette	DEGOULET Cécile - Excusée
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard - Excusé	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**  
Extrait des délibérations n°17

**VOIRIE**

**Objet : Voirie – Travaux voirie sur la commune de TOURVILLE LA CAMPAGNE – Fonds de concours**

**Rapport de présentation :**

Dans le cadre de sa compétence « assainissement en traverse », la commune de Tourville-la-Campagne va réaliser des travaux d'aménagement concernant la gestion « eau pluviale » sur le chemin du Bout de la Ville. Des travaux de tranchées et autres vont être entrepris par la commune sur cette voirie.

Les travaux ont pour but la création de caniveaux, grilles avaloirs et drains d'infiltration, pour gérer l'assainissement des eaux pluviales d'une partie du chemin du Bout de la Ville. La réalisation de ces travaux relève à la fois de la compétence de la communauté de communes du pays du Neubourg (voirie et assainissement en traverse) et de la compétence de la commune (travaux d'assainissement de l'eau pluviale aux abords de cette rue).

Le règlement intérieur de voirie de la communauté de communauté du pays du Neubourg, prévoit que la réfection de la voirie est à la charge de l'intervenant.

Le chemin du Bout de la Ville est une voirie d'intérêt communautaire. Ces travaux auront pour conséquence une amélioration de bande de roulement de cette voirie.

Il est proposé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 2.510 euros HT selon les dispositions prévues dans la définition de l'intérêt communautaire.

Pour cela, il est proposé au conseil communautaire d'approuver le projet de la convention d'attribution du fonds de concours (cf. annexe).

**Projet de délibération :**

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5214-16,  
Vu la délibération n°29 du 10 juin 2024 portant modification du règlement de voirie,  
Vu l'avis favorable de la commission voirie du 23 octobre 2025,  
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 24 novembre 2025,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve le présent rapport de présentation,
- Décide d'attribuer à la commune de Tourville-la-Campagne, un fonds de concours d'un montant de 2.510 euros HT au titre des travaux de voirie effectués, sur une partie du chemin Bout de la Ville, de remise en état après réalisation de travaux d'assainissement en traverse,
- Approuve le projet de la convention annexée à la présente délibération,
- Autorise le président à signer la présente convention ainsi que l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget général 2025,
- Autorise le président à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.  
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance  
Jérôme HENON



Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE

